



Nations Unies

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Rapport du Conseil d'administration

Dixième session extraordinaire (20-22 février 2008)

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-troisième session

Supplément n° 25

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n°25

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Rapport du Conseil d'administration

**Forum ministériel mondial sur l'environnement
sur les travaux de sa dixième session extraordinaire**

Monaco, 20-22 février 2008



Nations Unies • New York, 2008

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction	1
I. Ouverture de la session	1
A. Cérémonie d'ouverture	1
B. Discussion sur le leadership par la motivation	4
II. Organisation de la session	6
A. Participation	6
B. Adoption de l'ordre du jour	7
C. Organisation des travaux de la session	8
D. Rapport du Comité plénier	9
E. Adoption des décisions	9
III. Pouvoirs des représentants	9
IV. Questions de politique générale	9
A. Déclaration de politique générale du Directeur exécutif	9
B. État de l'environnement (point 4 a) de l'ordre du jour)	11
C. Nouvelles questions de politique générale (point 4 b) de l'ordre du jour)	12
D. Environnement et développement (point 4 c) de l'ordre du jour)	13
V. Suivi et application des textes issus des sommets des Nations Unies et des principales réunions intergouvernementales, y compris les décisions du Conseil d'administration	13
VI. Questions diverses	15
VII. Adoption du rapport	15
VIII. Clôture de la session	15
Annexes	
I. Décisions adoptées par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa dixième session extraordinaire	16
II. Résumé fait par le Président des débats des ministres et des chefs de délégation à la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement	24

Introduction

La dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'est déroulée au Grimaldi Forum dans la Principauté de Monaco, du 20 au 22 février 2008. Elle était convoquée comme suite au paragraphe 1 g) de la décision 20/17 du Conseil d'administration en date du 5 février 1999, intitulée « Vues du Conseil d'administration sur le rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains »; à la décision 24/15 du Conseil d'administration en date du 9 février 2007, intitulée « Ordres du jour provisoires, dates et lieu de la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement »; au paragraphe 6 de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale en date du 28 juillet 1999, intitulée « Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains »; au paragraphe 5 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985, intitulée « Plan des conférences »; et conformément aux articles 5 et 6 du Règlement intérieur du Conseil d'administration.

I. Ouverture de la session

A. Cérémonie d'ouverture

1. La dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été ouverte le mercredi 20 février à 9 h 40. La session a commencé par la projection d'un court métrage intitulé « L'état de la planète ».

2. Des déclarations liminaires ont été prononcées par le Ministre costaricien de l'environnement et de l'énergie et Président du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, M. Roberto Dobles; une déclaration préenregistrée sur vidéo du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a été diffusée; une déclaration de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi, M^{me} Anna Tibajuka, a été lue par M^{me} Inga Björk-Klevby, Directrice exécutive adjointe d'ONU-Habitat; enfin, le Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner, et S. A. S. le Prince Albert II de Monaco ont également prononcé une déclaration.

3. Dans sa déclaration liminaire, M. Dobles, s'exprimant au nom du Bureau et des délégations présentes, a remercié le Prince Albert II de Monaco d'avoir accueilli la session et il l'a également remercié pour les excellents préparatifs ainsi que pour l'accueil chaleureux réservé aux participants. Il a rendu hommage au Prince Albert II, au nom de la communauté mondiale de l'environnement, pour sa direction éclairée et son engagement personnel au service de la cause de l'environnement. La Fondation Prince Albert II de Monaco, en particulier, serait appelée à étayer la poursuite de l'action pour la protection de l'environnement. Étaient présents à la session plus de 100 ministres et un grand nombre de hauts fonctionnaires et autres représentants de la société civile en charge de l'environnement, des milieux d'affaires, de la communauté scientifique et du système des Nations Unies. En tant que représentants de la communauté mondiale de l'environnement, ils avaient le

devoir de répondre à l'attente des populations du monde entier en donnant des orientations sur la manière d'aborder les problèmes et de tirer parti des opportunités nouvelles, afin d'assurer la viabilité à long terme de la planète.

4. Un large éventail de mesures avaient été prises depuis la vingt-quatrième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement tenue à Nairobi en février 2007, pour faire avancer les travaux du PNUE dans de nombreux domaines, y compris les changements climatiques, les écosystèmes, la gestion des déchets et des produits chimiques, et la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. La réforme engagée au sein du PNUE, sous la conduite du Directeur exécutif, avait porté ses fruits : la gestion avait été profondément remaniée, et les travaux et activités de fond avaient été rationalisés, notamment avec l'établissement d'un rang de priorité. Les deux temps forts de la session en cours seraient l'examen du quatrième rapport de la série *L'avenir de l'environnement mondial (GEO-4)* et l'examen du projet de Stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013. Le rapport *GEO-4* exposait des conclusions scientifiques critiques pour les décideurs et avait servi de fondement à l'élaboration de la Stratégie à moyen terme, qui donnait aux États membres l'occasion ou jamais d'orienter le PNUE dans une direction plus claire et axée sur les résultats. Le Réseau pour la neutralité climatique, qui serait inauguré à la session en cours, méritait qu'on le soutienne et il encourageait les gouvernements et les pouvoirs publics à tous les niveaux à accepter l'idée d'une société neutre sur le plan climatique. Concluant ses remarques, M. Dobles a souhaité aux représentants des délibérations fructueuses en les conviant à faire en sorte que la dixième session extraordinaire se déroule dans un esprit de coopération et de compromis. Enfin, il a félicité M^{me} Angela Cropper pour sa nomination au poste de Directrice exécutive adjointe du PNUE.

5. Dans sa déclaration, M. Ban Ki-moon s'est dit enchanté de saluer les représentants à la dixième session extraordinaire du Conseil/Forum, rappelant que dans le cadre de sessions analogues, les ministres de l'environnement et autres représentants avaient depuis plus de 20 ans trouvé des solutions constructives et créatives pour relever les défis posés par la viabilité de la planète. Ces représentants, ainsi que leurs prédécesseurs, avaient laissé entrevoir une réelle possibilité d'assister à l'avènement d'économies « vertes », notamment grâce à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi qu'au commerce et au marché du carbone. Avec le Plan stratégique de Bali pour guide, le Conseil/Forum devait maintenant faire porter ses efforts sur la mobilisation de ressources financières pour affronter les changements climatiques, donner une nouvelle impulsion et renforcer les travaux du PNUE. À cet égard, la Stratégie à moyen terme allait permettre de mieux cibler l'action du PNUE pour obtenir des résultats tangibles. Soulignant qu'il importait de parvenir à un accord à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendrait à Copenhague en 2009, il a souligné qu'il importait de conserver l'élan acquis en continuant de prendre des mesures concrètes. Les citoyens du monde réclamaient le changement, et il a exhorté les représentants assemblés à la session en cours à répondre à leur attente.

6. Dans sa déclaration, M^{me} Tibaijuka regrettait de ne pouvoir assister à la session en cours en raison de la situation politique difficile qui prévalait au Kenya, siège d'ONU-Habitat. ONU-Habitat s'était engagée à mener une action coopérative à long terme pour lutter contre les changements climatiques; son principal partenaire dans

cette entreprise était le PNUE. Le rythme effréné de l'urbanisation allait accentuer la vulnérabilité des zones urbaines aux changements climatiques et menaçait de nombreuses villes et des centaines de milliers d'habitants, dont 1 milliard d'habitants de bidonvilles en particulier. Se référant à l'un des deux principaux thèmes de la session, à savoir la gouvernance internationale de l'environnement, elle a souligné qu'une réforme en profondeur du système mondial de gestion de l'environnement s'imposait à l'évidence pour assurer une meilleure gouvernance, une utilisation plus rationnelle des ressources et un meilleur cadre de coordination pour éviter la concurrence et la redondance entre les organismes des Nations Unies, les banques de développement et autres institutions. Il fallait donner davantage de pouvoir aux autorités locales, d'autant que les effets du changement climatique se faisaient sentir de manière plus aigüe à l'échelon local. Se référant à l'autre thème de la session, la mobilisation d'un financement pour lutter contre les changements climatiques, elle a souligné que le lien entre les villes et le financement de la lutte contre les changements climatiques était double : les villes et les autorités locales étaient celles qui assumaient la responsabilité de la transition vers une économie à faible intensité de carbone et qui, particulièrement dans les pays en développement, se trouvaient aux prises avec les impacts immédiats des changements climatiques. Il était donc vital d'améliorer leur accès au financement, y compris par le biais du Mécanisme pour un développement propre institué par le Protocole de Kyoto, et de veiller à ce qu'elles soient parties prenantes dans les négociations sur le régime qui succéderait au Protocole de Kyoto après 2012. Pour conclure, elle a invité les représentants à participer à la quatrième session du Forum urbain mondial qui se tiendrait à Nanjing en octobre 2008 sur le thème d'une urbanisation harmonieuse, au cours de laquelle on se pencherait sur des questions liées au développement durable des établissements humains et aux changements climatiques.

7. Prenant la parole, le Directeur exécutif a remercié le Prince Albert II pour le soutien qu'il avait apporté au PNUE, à titre personnel et par l'entremise de son gouvernement, à l'organisation de la session extraordinaire. Il a loué le Prince Albert II d'avoir fait de l'intérêt qu'il porte personnellement à l'environnement un engagement politique et une question de la plus haute importance nationale. Il avait montré, grâce à sa Fondation, ce que, mû par l'inspiration et le dévouement, on pouvait accomplir, même au niveau d'un petit État. En 2008, il s'était vu attribuer le titre de Champion de la Terre du PNUE et, tout comme Wangari Maathai, il parrainait activement la Campagne pour un milliard d'arbres. Cette campagne avait suscité un immense enthousiasme et plus de 1,9 milliard d'arbres avaient déjà été plantés. Il fallait maintenant trouver de nouveaux moyens de canaliser l'énergie et le soutien du public que cette campagne avait inspirés. Il a également remercié tous les participants à la session en cours, notant que plus de 150 États membres y avaient envoyé des représentants. Il a fait observer que le Conseil/Forum se réunissait à un moment critique, puisque le défi posé par les changements environnementaux était désormais au cœur de l'ordre du jour en matière de développement. Les changements climatiques ne devaient pas être perçus comme rétrécissant la portée de l'ordre du jour, mais au contraire comme une lentille grossissante permettant de mieux percevoir les autres problèmes. D'ailleurs, la meilleure compréhension et la prise de conscience de l'environnement émergeaient comme moteurs du développement des sociétés et des économies. Il a exhorté les participants à ne pas voir dans le Forum un organe administratif du PNUE mais une plate-forme permettant aux ministres de l'environnement de s'adresser aux citoyens du monde en quête d'inspiration et de solutions pratiques.

8. Le Prince Albert II a déclaré que c'était avec fierté que Monaco accueillait les membres du Conseil/Forum. Ses pensées allaient à tous ceux qui avaient été affectés par les événements récemment survenus au Kenya et il exprimait son soutien à Wangari Maathai, à titre personnel ainsi qu'au nom du Conseil/Forum. Il a insisté sur l'importance d'une action immédiate pour surmonter la crise que traversait actuellement l'environnement mondial, ajoutant que des politiques efficaces devaient être mises en place pour protéger les ressources écologiques irremplaçables, que davantage de choix d'investissements devaient être offerts et que les avancées technologiques devaient être promues. Il fallait entrer dans une ère d'innovations et de créativité et il était clair que les finances publiques et privées allaient jouer un rôle clef dans la promotion du développement durable. Des règlements internationaux cohérents allaient devoir être élaborés pour encourager les principales économies mondiales à coopérer à la mise au point de nouvelles technologies hautement performantes. Il a souligné que les entreprises privées pouvaient apporter des changements positifs en modifiant l'attitude des consommateurs. Son ambition était que Monaco devienne le lieu de destination privilégié des entrepreneurs et des investisseurs impliqués dans la recherche-développement et la commercialisation de nouvelles technologies environnementales.

9. Il a ensuite décrit les efforts déployés par la Principauté de Monaco pour réduire ses émissions au titre du Protocole de Kyoto ainsi que le programme de compensation des émissions de carbone en place depuis 2007 pour les grandes manifestations qui se tenaient dans la Principauté, y compris la session actuelle du Conseil/Forum. Le programme pour la neutralité carbonique s'inscrivait dans la politique de coopération internationale menée par la Principauté de Monaco, axée sur la lutte contre la pauvreté, puisque les changements climatiques affectaient au premier chef les groupes les plus défavorisés de la société. Il a souligné, toutefois, que le fait de payer pour compenser les émissions de carbone ne remplaçait pas les efforts visant à réduire à la source l'impact du carbone sur l'environnement. Il a aussi appelé l'attention sur la priorité à accorder aux efforts de financement pour l'adaptation aux changements climatiques. Il a ensuite parlé de l'intérêt qu'il portait personnellement au continent Arctique, où les effets des changements climatiques se faisaient gravement sentir, comme il avait pu le constater lui-même. Dans le cadre de l'Année internationale polaire, sa Fondation envisageait d'éventuelles activités sur ce continent. La Principauté de Monaco était prête à accueillir toute initiative susceptible d'apporter des progrès dans ce domaine. Il espérait que le Conseil/Forum se pencherait sur ce problème et proposerait des solutions concrètes.

B. Discussion sur le leadership par la motivation

10. Durant la 1^{re} séance plénière de la session, un débat a eu lieu sur le thème « Pour un leadership éclairé au service de l'environnement, de la paix et de la sécurité ». Ont participé à ce débat les lauréats du prix Nobel de la paix Wangari Maathai, fondatrice du mouvement Ceinture Verte au Kenya, et Mohan Munasinghe, Vice-Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

11. En présentant les orateurs, M. Steiner a rappelé qu'au cours des trois années écoulées, le Comité Nobel avait à deux reprises décerné le prix à des particuliers ou groupes de scientifiques qui avaient mis en relief les liens entre la paix, la sécurité et l'environnement; en 2004, le prix avait été décerné à Wangari Maathai et à son mouvement Ceinture Verte et, en 2007, il avait été attribué conjointement à Al Gore

et au GIEC. Il a ensuite expliqué que Wangari Maathai n'avait pas pu venir en personne assister à la réunion, ayant été retenue au Kenya où elle aidait l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, dans ses efforts de médiation. Une déclaration serait lue en son nom par la Conseillère du Groupe consultatif de la jeunesse TUNZA pour l'Afrique, M^{me} Margaret Koli. Présentant M. Munasinghe, M. Steiner a mis en exergue le rôle clef qu'il avait joué en attirant l'attention de la communauté internationale sur les liens entre les changements climatiques et les facteurs économiques.

12. Dans sa déclaration, Wangari Maathai regrettait de ne pas pouvoir être présente, mais estimait que son pays avait besoin d'elle dans l'épreuve qu'il traversait. En attribuant le prix Nobel de la paix à son mouvement Ceinture Verte en 2004, le Comité Nobel avait fait le lien entre l'environnement et la paix et reconnu que la paix et la démocratie pouvaient s'obtenir par le biais de l'action environnementale. En plantant des arbres, symboles de paix, le mouvement Ceinture Verte avait aidé des communautés entières à comprendre non seulement que les gouvernements ont des comptes à rendre mais aussi que le respect mutuel et les relations basées sur la confiance, l'intégrité et la justice sont tout aussi importantes. Le mouvement était parvenu à réconcilier des communautés antagonistes en plantant des arbres pour la paix. Il était grand temps de redécouvrir le lien entre les arbres, la culture et le règlement des conflits, eu égard en particulier aux effets des changements climatiques.

13. M. Munasinghe a aussi prononcé une déclaration présentant les excuses du Président du GIEC, M. Rajendra Pachauri, retenu par un empêchement. Il a expliqué que les changements climatiques devaient être pris au sérieux parce qu'ils compromettaient le développement et qu'ils affectaient plus particulièrement les populations les plus vulnérables, à savoir les pauvres, les enfants et les personnes âgées, ainsi que les écosystèmes les plus exposés, à savoir les petites îles, le continent arctique, les grands deltas asiatiques, l'Afrique subsaharienne et les écosystèmes particulièrement sensibles. Les liens entre le développement et les changements climatiques constituaient un cercle vicieux : le développement conduisait à l'émission de gaz à effet de serre qui en retour étaient responsables des changements climatiques. Ces changements climatiques affectaient les écosystèmes et avaient un impact sur le développement. Des mesures d'atténuation et d'adaptation étaient donc nécessaires et il convenait de les mettre en œuvre plus systématiquement que par le passé.

14. Il a déclaré que, même si les problèmes posés par les changements climatiques et la viabilité du développement étaient complexes et sérieux, il n'en était pas moins fermement convaincu qu'ils pouvaient être surmontés conjointement, à condition d'agir sans plus tarder. L'idéal serait que toutes les politiques climatiques combinent les mesures d'atténuation et d'adaptation et s'inscrivent dans la perspective d'un développement durable. Les connaissances et la technologie nécessaires existaient déjà; ce qui faisait défaut, c'était la volonté politique. Le développement durable comportait des éléments environnementaux, sociaux et économiques. Par conséquent, les gouvernements, les milieux d'affaires et la société civile devaient œuvrer ensemble pour veiller à ce que le développement durable tienne compte de l'ensemble de ces éléments. Le PNUE pouvait jouer un rôle crucial en démontrant que les changements climatiques étaient indissociables de tous les objectifs du Millénaire pour le développement, et pas seulement du septième objectif, « Assurer un environnement durable ». Il a invité le PNUE à mettre en lumière l'impact des

changements climatiques au niveau macroéconomique, sur la croissance et le développement, afin de mobiliser un soutien et des ressources pour trouver et appliquer des solutions.

II. Organisation de la session

A. Participation

15. Les 56 États¹ ci-après, membres du Conseil d'administration/Forum mondial ministériel sur l'environnement, étaient représentés à la session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Botswana, Burundi, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Guinée, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Mali, Maurice, Mexique, Monaco, Niger, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Somalie, Thaïlande, Tunisie, Tuvalu et Uruguay.

16. Les 82 États ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement mais qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'une institution spécialisée ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, étaient représentés par des observateurs : Afghanistan, Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Barbade, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Côte d'Ivoire, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Estonie, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Îles Salomon, Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Saint-Siège, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

17. Un observateur de l'Ordre souverain militaire de Malte a également participé à la session.

18. Les organes des Nations Unies, services de secrétariat et secrétariats des conventions ci-après étaient représentés : Accord sur la conservation des cétacées de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente, Agence internationale de l'énergie atomique, Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

¹ La composition du Conseil d'administration a été déterminée par les élections tenues à la 43^e séance plénière de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue le 3 novembre 2005, et à la 52^e séance plénière de la soixante-deuxième session, tenue le 15 novembre 2007.

développement, Centre régional d'information des Nations Unies, Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine, Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Secrétariat de l'ozone, Secrétariat du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, Programme des Nations Unies pour le développement, Stratégie internationale des Nations Unies pour la réduction des catastrophes, Organisation mondiale du commerce et Université des Nations Unies.

19. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées : Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale du Travail et Organisation météorologique mondiale.

20. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine, Communauté européenne, Fonds pour l'environnement mondial, Ligue des États arabes, Organisation consultative juridique Asie-Afrique, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme coopératif pour l'environnement de l'Asie du Sud, Secrétariat du Commonwealth et Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN).

21. En outre, des représentants de 113 organisations non gouvernementales et organisations de la société civile ont également participé à la session en qualité d'observateurs.

B. Adoption de l'ordre du jour

22. A sa 1^{re} séance plénière, le Conseil/Forum a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa session, sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote UNEP/GCSS.X/1 :

1. Ouverture de la session.
2. Organisation de la session :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Questions de politique générale :
 - a) État de l'environnement;

- b) Nouvelles questions de politique générale;
 - c) Environnement et développement.
5. Suivi et application des textes issus des sommets des Nations Unies et des principales réunions intergouvernementales, y compris des décisions du Conseil d'administration.
 6. Questions diverses.
 7. Adoption du rapport.
 8. Clôture de la session.

C. Organisation des travaux de la session

23. A la 1^{re} séance de la session, le Conseil/Forum a examiné et approuvé l'organisation des travaux de la session faisant l'objet des recommandations contenues dans l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/GCSS.X/1/Add.1).

24. Comme suite à l'une de ces recommandations, il a été décidé que le Conseil/Forum tiendrait des consultations ministérielles qui commenceraient dans l'après-midi du mercredi 20 février et se prolongeraient jusque dans la matinée du vendredi 22 février. Ces consultations porteraient sur les deux thèmes retenus pour la session, à savoir « Mondialisation et environnement – mobiliser des ressources financières pour relever le défi climatique » et « Gouvernance internationale de l'environnement et réforme de l'ONU » au titre du point 4 b) de l'ordre du jour. Il a été décidé en outre que les consultations ministérielles comporteraient un mélange de séances plénières et de discussions et de tables rondes.

25. Le Conseil/Forum a également décidé de créer un Comité plénier, présidé par M. Jan Dusik (République tchèque), pour examiner les points suivants de son ordre du jour : 4 a) (Questions de politique générale : état de l'environnement); 4 c) (Questions de politique générale : environnement et développement); 5 (Suivi et application des textes issus des sommets des Nations Unies et des principales réunions intergouvernementales, y compris des décisions du Conseil d'administration); et 6 (Questions diverses). Il a été décidé en outre qu'un groupe officieux des Amis du Président serait constitué et chargé de préparer le résumé du Président sur les consultations ministérielles portant sur les thèmes I et II. Ce groupe serait présidé par M. Robert Calcagno, Conseiller de gouvernement pour l'équipement, l'environnement et l'urbanisme du Département de l'urbanisme de la Principauté de Monaco, et composé des présidents des cinq groupes régionaux et des organisations d'intégration économique.

26. Il a été convenu par ailleurs que le Conseil/Forum examinerait les points suivants de son ordre du jour : 3 (Vérification des pouvoirs des représentants), 7 (Adoption du rapport) et 8 (Clôture de la session) à sa séance plénière de l'après-midi du vendredi 22 février 2008.

27. Pour l'examen de ces points de l'ordre du jour, le Conseil/Forum était saisi des documents correspondants, indiqués dans l'ordre du jour annoté pour la session en cours (UNEP/GCSS.X/1/Add.1).

D. Rapport du Comité plénier

28. Le Comité plénier a tenu quatre séances sous la présidence de M. Dusík, du 20 au 22 février, pour examiner les points de l'ordre du jour dont il avait été saisi. Le Conseil/Forum a pris note du rapport du Comité plénier à sa 6^e séance plénière, le 22 février dans l'après-midi. Ce rapport figure à l'annexe II au compte rendu du Conseil/Forum sur les travaux de sa session (UNEP/GCSS.X/10).

E. Adoption des décisions

29. A sa 6^e séance plénière, le vendredi 22 février dans l'après-midi, le Conseil/Forum a adopté les décisions suivantes :

Décision n ^o	Titre
SS.X/1	Gestion des produits chimiques, y compris le mercure, et gestion des déchets
SS.X/2	Développement durable de la région arctique
SS.X/3	Stratégie à moyen terme pour la période 2010–2013
SS.X/4	Décennie internationale de la lutte contre les changements climatiques
SS.X/5	L'avenir de l'environnement mondial : l'environnement au service du développement

30. Le Conseil/Forum a adopté les décisions précitées sur la base du projet de décision approuvé par le Comité plénier. Le rapport du Comité, y compris l'examen du projet de décision, figure dans l'annexe II au compte rendu du Conseil/Forum sur les travaux de sa session (UNEP/GCSS.X/10).

III. Pouvoirs des représentants

31. Conformément au paragraphe 2 de l'article 17 du Règlement intérieur, le Bureau a examiné les pouvoirs des représentants à la session. Les représentants de 56 États membres sur 58 ont participé à la session et leurs pouvoirs ont été jugés en bonne et due forme. Le Président en a informé le Conseil/Forum, qui a approuvé le rapport du Bureau à sa 6^e séance plénière, le 22 février 2008.

IV. Questions de politique générale

A. Déclaration de politique générale du Directeur exécutif

32. A la 1^{re} séance plénière, M. Steiner a donné lecture de sa déclaration de politique générale. Il a souligné, pour commencer, que bon nombre des informations scientifiques présentées par M. Munasinghe dans son exposé sur le leadership par la motivation concernaient directement la politique en matière d'environnement. Les changements d'orientation politique et la stratégie à moyen terme proposée pour le PNUE faisaient partie de deux transformations majeures, la première étant le passage d'une « économie brune » à une « économie verte » et la seconde étant la

réforme engagée au sein du PNUE pour en faire une organisation plus ciblée, mieux adaptée et axée sur l'obtention de résultats.

33. S'agissant de la réforme engagée au sein du PNUE, M. Steiner a exposé le projet de Stratégie à moyen terme, qui était le fruit d'un processus inclusif et transparent. La stratégie proposée avait été élaborée 12 mois avant le délai prévu, comme le voulait la réforme en cours dans l'ensemble du système des Nations Unies à laquelle le Conseil d'administration du PNUE souscrivait. Pour assurer la cohérence des activités du PNUE, six domaines d'intervention prioritaires thématiques étaient circonscrits dans la stratégie proposée : changements climatiques; catastrophes et conflits; gestion écosystémique; gouvernance de l'environnement; substances et déchets dangereux; adoption de modes de consommation et de production durables pour une utilisation efficace des ressources. Les réformes en matière de gestion comportaient la mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats, une redistribution de l'autorité et des responsabilités, la restitution du contrôle financier aux directeurs de projets au stade de l'élaboration des plans de travail, la prise en compte de la parité hommes-femmes et la formation du personnel dans le cadre de la programmation commune par pays des Nations Unies. Le PNUE entendait se positionner comme prestataire de services au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et, à cet effet, allait renforcer son aptitude à honorer les engagements pris dans le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités et fonder ses activités sur une base scientifique.

34. La préparation anticipée du projet de Stratégie à moyen terme avait donné aux membres du Conseil d'administration l'occasion de faire connaître leurs opinions et de déterminer les priorités en matière de programmes dès le stade initial. Vu l'évolution mondiale vers des économies plus vertes, les ministres de l'environnement allaient devoir assumer de plus grandes responsabilités. Tout comme les donateurs croyaient en l'utilité du PNUE et dans la réforme qu'il avait engagée, les investisseurs s'engageaient aussi de leur côté à améliorer l'environnement en menant des actions créatrices d'emplois telles que la production d'énergies propres, l'écotourisme et les modes de transport alternatifs. Les préoccupations à l'égard de l'environnement affectaient aussi les gouvernements et, dans un proche avenir, les ministres des finances allaient devoir se familiariser avec les problèmes écologiques, tandis que les ministres de l'environnement auraient besoin d'acquérir un haut niveau de compétences économiques. Tandis que le secteur privé et les institutions de financement multilatérales injectaient des milliards, voire des trillions, de dollars directement dans des économies « vertes », le PNUE et ses partenaires, y compris les ministres de l'environnement, se devaient de guider ces flux d'investissements, qui étaient désormais devenus les moteurs de changement vis-à-vis de l'environnement. Cependant, malgré cette évolution, le développement durable n'avait toujours pas été instauré à grande échelle, et il restait peu de temps pour y parvenir. La science et la technologie étaient déjà en place et le public était conscient de la nécessité d'évoluer; cependant, la politique et l'action étaient nécessaires pour éviter l'avenir austère qui se préparait si la dégradation de l'environnement prenait le pas sur les capacités d'innovation de l'humanité.

35. Évoquant les événements récemment survenus au Kenya, M. Steiner a fait observer que le fait pour le siège d'un organisme des Nations Unies de se trouver pris au milieu de soulèvements sociaux et politiques était sans précédent. Pour

l'heure, le PNUE continuait de fonctionner comme si de rien n'était; toutefois, si la situation venait à s'aggraver, l'impact sur ses programmes serait inévitable.

36. M. Steiner a clôturé sa déclaration de politique générale en félicitant M^{me} Beverly Miller, qui quittait son poste de Secrétaire du Conseil d'administration, ainsi que M^{me} Angela Cropper, qui avait rejoint le PNUE en qualité de Directrice exécutive adjointe.

37. Le texte intégral de la déclaration de politique générale est reproduit dans l'annexe III au compte rendu du Conseil/Forum sur les travaux de sa session (UNEP/GCSS.X/10).

B. État de l'environnement (point 4 a) de l'ordre du jour)

38. Le Conseil/Forum a abordé l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance plénière, en entendant un exposé de M. Steiner sur les conclusions du quatrième rapport de la série *L'avenir de l'environnement mondial (GEO-4)*, qui faisait l'objet d'un rapport du Directeur exécutif dont le Conseil/Forum était saisi (UNEP/GCSS.X/3). *GEO-4* était le résultat de plusieurs années d'un travail intensif de nombreuses parties prenantes. Il présentait une évaluation scientifique de l'évolution de l'environnement et de la manière dont cette évolution affectait le développement et le bien-être de l'humanité. Le rapport montrait que cette évolution se précipitait à un rythme sans précédent alors même que l'humanité était encore loin de voir se profiler l'avènement d'un développement durable. Tous les indicateurs mettaient en évidence une aggravation de la situation qui affectait aussi bien les pays développés que les pays en développement. Un certain nombre d'innovations ou « percées vertes » pouvaient prêter à un certain optimisme, même si elles ne s'étaient pas encore généralisées au point d'apporter une réponse globale cohérente aux problèmes. S'il existait des outils améliorés et de meilleures données scientifiques, et si le public était mieux informé et le secteur privé plus actif, il n'en restait pas moins que le seuil d'une action soutenue n'avait pas encore été franchi. Constatant le grand intérêt suscité par la publication du *GEO-4* auprès des médias, il a exprimé l'espoir que la communauté internationale s'en inspirerait, ainsi que de rapports analogues d'autres organisations, pour orienter l'action future.

39. Au cours du débat qui a suivi, le rapport *GEO-4* a été salué. Cet important ouvrage éclairait l'ordre du jour international en matière d'environnement et renforçait le rôle du PNUE en tant que principale autorité du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement. Plusieurs représentants ont déclaré qu'ils souscrivaient aux messages que cet ouvrage tentait de faire passer, y compris son insistance sur la nécessité d'une démarche holistique englobant l'environnement et le développement, et l'attention portée au développement durable et à la gestion des écosystèmes. Certains représentants ont souligné l'importance du *GEO-4* comme outil permettant aux décideurs d'appuyer leurs décisions sur une solide base scientifique.

40. Un représentant a déclaré que le PNUE devait veiller à tirer pleinement parti des conclusions du *GEO-4* dans ses activités quotidiennes et à mettre en place une procédure de réexamen qui lui permettrait d'évaluer l'ensemble du processus, en vue de l'améliorer. Un autre représentant a indiqué qu'il fallait disposer d'évaluations mieux ciblées et plus rapides pour compléter par petites touches le tableau plus vaste présenté par le *GEO-4*. Il a demandé au Directeur exécutif d'examiner comment il serait possible de développer des synergies avec d'autres

évaluations environnementales et de présenter un rapport à ce sujet au Conseil d'administration à sa prochaine session.

41. Le point 4 a) de l'ordre du jour a également été examiné par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité figure dans l'annexe II au compte rendu du Conseil/Forum sur les travaux de sa session (UNEP/GCSS.X/10).

42. Les décisions adoptées par le Conseil/Forum figurent dans l'annexe I au présent rapport et sont énumérées à la section E du chapitre II plus haut.

C. Nouvelles questions de politique générale (point 4 b) de l'ordre du jour)

43. A sa 2^e séance plénière, le mercredi 20 février dans l'après-midi, le Conseil/Forum a abordé l'examen du point 4 b) de l'ordre du jour (Questions de politique générale : nouvelles questions de politique générale), sous la forme de consultations ministérielles sur le thème I de la session, Mondialisation et environnement – mobiliser des ressources financières pour relever le défi climatique, en mettant notamment l'accent sur le rôle des politiques nationales dans la facilitation des investissements. À sa 3^e séance plénière, dans la matinée du jeudi 21 février, le Conseil/Forum a poursuivi l'examen du point 4 b) en se concentrant plus particulièrement sur la question de savoir si les marchés financiers étaient prêts à mobiliser les investissements nécessaires. Une discussion comportant un exposé général s'est tenue lors des 2^e et 3^e séances plénières, qui ont pris la forme de consultations ministérielles et ont toutes deux été suivies par quatre tables rondes ministérielles se déroulant simultanément. À sa 4^e séance plénière, le jeudi 21 février dans l'après-midi, le Conseil/Forum a poursuivi l'examen du point 4 b), en faisant notamment porter l'accent sur la mobilisation des capitaux au niveau local. À sa 5^e séance plénière, dans la matinée du vendredi 22 février, le Conseil/Forum a poursuivi l'examen du point 4 b) de l'ordre du jour axé plus particulièrement sur le thème II de la session, Gouvernance internationale de l'environnement et réforme de l'ONU. Une discussion comportant deux exposés généraux a eu lieu, suivie d'une synthèse et des réactions. Pour examiner ce sous-point, les ministres et autres chefs de délégation étaient saisis des documents d'information destinés à stimuler les débats, y compris des actions possibles évoquées dans le résumé du Président sur les consultations ministérielles de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (UNEP/GCSS.X/9).

44. A la 6^e séance plénière du Conseil/Forum, M. Calcagno a évoqué les résultats des consultations ministérielles. Il a mis en exergue les points saillants du résumé du Président sur les consultations, relevant qu'il traduisait la variété des vues plutôt qu'un consensus. Le Conseil/Forum a pris note du résumé du Président, qui figure dans l'annexe II au présent rapport, soulignant qu'il traduisait la variété des vues exprimées durant les consultations ministérielles et ne constituait pas un texte consensuel.

D. Environnement et développement (point 4 c) de l'ordre du jour)

45. Le point 4 c) de l'ordre du jour a été examiné par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité figure dans l'annexe II au compte rendu du Conseil/Forum sur les travaux de sa session (UNEP/GCSS.X/10).

46. Les décisions adoptées par le Conseil/Forum figurent dans l'annexe I au présent rapport et sont énumérées à la section E du chapitre II plus haut.

V. Suivi et application des textes issus des sommets des Nations Unies et des principales réunions intergouvernementales, y compris les décisions du Conseil d'administration

47. Au titre de ce point de l'ordre du jour, M. Steiner a présenté une note sur le projet de Stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 (UNEP/GCSS.X/8). Il a signalé que le Comité des représentants permanents s'était considérablement impliqué dans l'élaboration de cette stratégie, en consultation avec un large éventail de parties prenantes, pour qu'elle soit prête bien avant le délai fixé, afin qu'il en soit tenu compte dans l'élaboration du programme de travail et du cadre stratégique du PNUE. La Stratégie à moyen terme comportait six domaines d'intervention prioritaires transversaux et investissait le PNUE d'une mission inspirée directement de la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement approuvée par le Conseil d'administration en 1997, qui restait aujourd'hui tout aussi valide qu'elle l'était lors de son adoption. Il a souligné que le fait pour le PNUE de se fixer six priorités ne signifiait nullement qu'il se considérait comme seul intervenant ou dirigeant dans un domaine quelconque; le PNUE considérait plutôt ces priorités comme des domaines critiques qu'il pouvait faire évoluer en collaboration avec d'autres organisations et organes. L'accent serait de nouveau mis sur l'amélioration des capacités dont disposait le PNUE pour mettre en œuvre effectivement le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités; son rôle en tant que programme des Nations Unies pour l'environnement; la mise en place d'une solide base scientifique sur laquelle fonder ses interventions; et la mise en œuvre pleine et entière de la gestion axée sur les résultats. Pour conclure, il a affirmé que la Stratégie à moyen terme, ainsi que le programme de travail et le cadre stratégique, par l'intermédiaire desquels elle serait réalisée, imprimait au PNUE une direction qui était indispensable à la réalisation de son programme de base.

48. Au cours du débat qui a suivi, la déclaration de politique générale et la Stratégie à moyen terme ont été largement louées. Plusieurs représentants ont été d'avis que la Stratégie aiderait à faire du PNUE une organisation plus efficace et mieux équipée pour relever les défis posés par les changements climatiques. Un certain nombre de représentants ont appuyé l'engagement de faire avancer le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Un représentant s'est déclaré favorable aux mécanismes de financement novateurs suggérés, qui offraient la possibilité d'inclure le secteur privé et la société civile et de mobiliser la créativité.

49. Quelques représentants, toutefois, ont estimé que la Stratégie à moyen terme aurait besoin d'être modifiée et améliorée, par exemple en clarifiant les moyens de mise en œuvre, notamment par le biais d'une intensification des synergies avec les accords multilatéraux sur l'environnement. Une représentante a déclaré que, alors que la Stratégie mentionnait la coordination avec d'autres organisations, elle n'accordait pas suffisamment d'attention à la coordination au sein du PNUE lui-même, ni aux liens entre les différentes stratégies du PNUE. Elle a ajouté que des efforts devraient être faits pour représenter toutes les régions dans les futurs travaux liés à la Stratégie.

50. Un représentant a dit que le PNUE devrait faire davantage d'efforts pour inclure les cultures locales ainsi que les croyances et valeurs traditionnelles dans ses activités. Un autre représentant a souligné la nécessité de mobiliser des ressources humaines, particulièrement à l'échelon local, et a suggéré d'encourager cette mobilisation en consacrant une décennie aux changements climatiques. Un autre représentant a appelé l'attention sur la Déclaration de Tunis, adoptée lors de la conférence intitulée « Solidarité internationale pour une stratégie face aux changements climatiques dans les régions africaine et méditerranéenne », tenue à Tunis en novembre 2007.

51. Le représentant de la Norvège a annoncé que son gouvernement était sur le point de conclure avec le PNUE un accord en vertu duquel la Norvège fournirait 18 millions de dollars par an pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme. Par ailleurs, il a attiré l'attention sur l'urgence d'un cadre juridique pour lutter contre la menace posée par le mercure et il a demandé au PNUE de prendre l'initiative dans ce domaine.

52. Un représentant a déclaré que les exposés présentés par le Directeur exécutif montraient que le Forum ministériel mondial sur l'environnement fonctionnait comme prévu, examinant les nouvelles questions de politique générale et le fonctionnement du PNUE. Il a déclaré toutefois que le Forum devrait se concentrer sur les grandes questions, telles que l'approbation de la Stratégie à moyen terme, et s'abstenir de négocier des décisions pour le compte du Conseil d'administration ou d'adopter des décisions simplement aux fins de prendre note des rapports du Directeur exécutif. Il a annoncé que sa délégation soumettrait un projet de décision visant à clarifier la pratique à cet égard.

53. La représentante d'un groupe d'organisations de la société civile a déclaré qu'une plus grande attention devrait être portée aux mécanismes financiers visant à promouvoir la justice climatique et à cibler les pauvres, dont 70 % étaient des femmes. Elle a également déclaré son opposition à tout effort qui tendrait à limiter l'autorité dont disposait le Forum pour adopter ses décisions, car il était vital que le Forum conserve toute sa souplesse pour réagir aux problèmes environnementaux en temps utile.

54. Le point 5 de l'ordre du jour a également été examiné par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité figure dans l'annexe II au compte rendu du Conseil/Forum sur les travaux de sa session (UNEP/GCSS.X/10).

55. Les décisions adoptées par le Conseil/Forum figurent dans l'annexe I au présent compte rendu et sont énumérées à la section E du chapitre II plus haut.

VI. Questions diverses

56. Le Conseil/Forum n'a examiné aucune question au titre de ce point.

VII. Adoption du rapport

57. Le Conseil/Forum a adopté le présent rapport à sa 6^e séance plénière, le 22 février 2008, sur la base du projet de rapport qui avait été distribué et étant entendu que le secrétariat et le Rapporteur seraient chargés de le finaliser.

VIII. Clôture de la session

58. Durant la clôture de la session, le Président du Conseil/Forum et de nombreux représentants des États membres ont rendu hommage à M^{me} Beverly Miller, qui quittait son poste de Secrétaire du Conseil d'administration en septembre 2008, pour ses longues années de service. Après cet hommage et l'échange de civilités d'usage, le Président du Conseil/Forum a déclaré close la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement le vendredi 22 février 2008 à 16 h 35.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa dixième session extraordinaire

SS.X/1. Gestion des produits chimiques, y compris le mercure, et gestion des déchets

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 24/3 sur la gestion des produits chimiques, en particulier sa section IV sur le mercure, ainsi que sa décision 24/5 sur la gestion des déchets,

Rappelant en outre la résolution 53/242 de l'Assemblée générale en date du 28 juillet 1999 relative à la création du Forum ministériel mondial sur l'environnement, instituant le Forum ministériel mondial en tant qu'instance de haut niveau pour la politique en matière d'environnement au sein du système des Nations Unies,

Notant que, comme indiqué au paragraphe 6 de la résolution 53/242, les sessions extraordinaires du Conseil/Forum ont essentiellement pour but d'examiner les questions importantes et nouvelles qui se posent dans le domaine de l'environnement,

Soulignant que, dans la mesure du possible, le Conseil/Forum prend ses principales décisions concernant les programmes dans le cadre de ses sessions ordinaires,

1. *Accueille avec satisfaction* les rapports du Directeur exécutif sur la gestion des produits chimiques², sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le mercure³ et sur la gestion des déchets⁴, dont l'établissement a été demandé par le Conseil d'administration dans ses décisions 24/3 II, 23/3 IV et 24/5, respectivement;

2. *Prend note* de l'importance particulière que revêtent les recommandations concrètes formulées aux fins des pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que des pays à économie en transition, qui sont énoncées à la section I du chapitre II du rapport du Directeur exécutif sur la gestion des déchets;

3. *Décide*, compte tenu des questions importantes en matière de programmes soulevées dans les rapports susmentionnés, que le Conseil/Forum les examinera à sa vingt-cinquième session ordinaire;

4. *Prie* le Directeur exécutif de continuer à appliquer les décisions 24/3 et 24/5 et de présenter au Conseil/Forum, à sa vingt-cinquième session ordinaire, un rapport circonstancié sur les progrès accomplis dans l'application de ces décisions.

² UNEP/GCSS.X/4.

³ UNEP/GCSS.X/5.

⁴ UNEP/GCSS.X/7.

SS.X/2. Développement durable de la région arctique

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 22/11 du 7 février 2003 sur le développement durable de la région arctique, par laquelle il a, au paragraphe 2, notamment prié le Directeur exécutif de fournir des évaluations continues et des services d'alerte rapide concernant les nouveaux problèmes menaçant l'Arctique, en particulier leurs incidences sur l'environnement mondial,

Reconnaissant qu'en dépit des nombreux efforts, couronnés de succès, que ne cesse de déployer la communauté internationale depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et des quelques progrès réalisés, il importe que les gouvernements persistent dans leurs efforts visant à protéger l'environnement comme l'atteste le quatrième rapport sur *L'Avenir de l'environnement mondial* du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui a mis en avant les préoccupations particulières que suscite la fonte des glaces arctiques⁵,

Rappelant que la Journée mondiale de l'environnement en 2007 avait pour thème : « La fonte des glaces : un sujet brûlant? » et soulignait les effets des changements climatiques sur les écosystèmes et communautés polaires, leurs conséquences pour l'ensemble de la planète et les mesures qui pourraient être prises pour éviter que ne se produisent des modifications abruptes, accélérées et probablement irréversibles de l'environnement,

Extrêmement préoccupé par les incidences de l'évolution du climat sur les régions polaires, notamment dans l'Arctique, où l'on enregistre des modifications plus prononcées et plus rapides que partout ailleurs, notamment les conséquences de plus en plus alarmantes sur les populations et la biodiversité de l'Arctique, ainsi que des importants effets des changements climatiques sur l'ensemble de la planète qu'atteste l'élévation du niveau de la mer résultant de la fonte des glaciers et de la banquise du Groenland,

Convaincu de la nécessité de protéger l'environnement marin de l'Arctique et de garantir la sécurité écologique des populations autochtones et autres de l'Arctique et celle de la biodiversité de la région,

Parfaitement conscient de la forte influence qu'exerce au niveau mondial la dynamique de la banquise arctique sur le système climatique planétaire et la circulation océanique,

Également fort conscient de la nécessité et de l'importance de mesures concertées pour favoriser l'adaptation des écosystèmes marins de l'Arctique aux changements climatiques et gérer ces écosystèmes de façon à répondre à l'évolution rapide du climat,

Soulignant que l'Année polaire internationale 2007-2008, à laquelle prennent part des milliers de scientifiques originaires de plus de 60 pays au pôle Nord et au pôle Sud, jette les bases du développement scientifique nécessaire à la prise de décisions en connaissance de cause,

⁵ *L'Avenir de l'environnement mondial, GEO-4* : l'environnement au service du développement pour les décideurs, les régions polaires, p. 19.

Conscient de la grave préoccupation que suscite la vulnérabilité de l'environnement et des écosystèmes de l'océan et de la banquise arctiques ainsi que de la nécessité d'amener les États à développer leur coopération scientifique, comme cela est noté dans le préambule de la résolution cadre (62/215) sur les océans et le droit de la mer adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 décembre 2007,

Prenant note du fait que le Programme des Nations Unies pour l'environnement participe aux réunions du Conseil de l'Arctique en qualité d'observateur,

Soulignant que l'exploitation des ressources de l'Arctique devrait être viable,

Estimant que l'environnement marin de l'Arctique, ses populations et sa biodiversité bénéficieraient des initiatives des États situés sur le pourtour de l'Arctique et des autres États et parties prenantes intéressés, visant à garantir sa protection et sa gestion compte tenu des activités commerciales, dont le trafic maritime, la pêche et l'exploitation des hydrocarbures et du gaz et l'extraction minière, entreprises dans des zones récemment ouvertes par la fonte des glaces,

Saluant les efforts, individuels et collectifs, des États de l'Arctique en vue de protéger l'environnement marin et de gérer les activités qui y sont menées, de sorte à réduire au minimum leurs incidences,

1. *Félicite* le Conseil de l'Arctique pour ses activités concernant l'environnement marin de l'Arctique et ses populations;

2. *Encourage* le Programme des Nations Unies pour l'environnement à coopérer, comme demandé et selon qu'il y a lieu, avec les accords multilatéraux sur l'environnement concernés, le Conseil de l'Arctique et d'autres intervenants régionaux et internationaux intéressés;

3. *Exhorte* les gouvernements des États de l'Arctique et d'autres parties prenantes intéressées à continuer d'appliquer l'approche de précaution énoncée au Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, s'agissant des activités qui pourraient affecter l'environnement marin de l'Arctique, notamment sa biodiversité, et à continuer au besoin d'entreprendre des évaluations d'impact sur l'environnement;

4. *Prie* les gouvernements ainsi que le Conseil international pour la science et l'Organisation météorologique mondiale, les organismes ayant patronné l'Année polaire internationale et d'autres intervenants régionaux et internationaux intéressés, dont les accords multilatéraux sur l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Conseil de l'Arctique, de développer les connaissances scientifiques afin que les décisions puissent être prises en connaissance de cause, en favorisant la collaboration scientifique et la coordination internationales de façon à mieux suivre, comprendre et prévoir les changements survenant dans l'Arctique, en guise de principale retombée de l'Année polaire internationale;

5. *Encourage* le Programme des Nations Unies pour l'environnement à s'associer à d'autres organisations et programmes intéressés pour obtenir des ressources destinées à soutenir et renforcer les réseaux d'observation de l'Arctique au-delà de la phase de recherche dans le cadre de l'Année polaire internationale;

6. *Prie également* les gouvernements des États de l'Arctique et d'autres parties prenantes intéressées à accélérer, individuellement et collectivement, la mise en œuvre de mesures appropriées d'adaptation aux changements climatiques à tous les niveaux, notamment par les communautés, au titre de la coopération en cours dans la région.

SS.X/3. Stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013

Le Conseil d'administration,

Rappelant le paragraphe 13 de sa décision 24/9 demandant au Directeur exécutif d'élaborer, en consultation avec le Comité des représentants permanents, une stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 comportant une vision, des objectifs, des priorités et des mesures d'impact clairement définis et assortie d'un mécanisme robuste, qui serait soumise aux gouvernements pour examen, en vue d'être approuvée par le Conseil d'administration à sa vingt-cinquième session,

Notant avec satisfaction les consultations ouvertes, transparentes et étendues menées par le Directeur exécutif avec le Comité des représentants permanents pour élaborer la stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période 2010-2013,

Notant également avec satisfaction les consultations qui ont eu lieu avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé, pour élaborer la stratégie à moyen terme,

Notant en outre avec satisfaction que la stratégie à moyen terme élaborée par le Directeur exécutif est bien ciblée, axée sur l'obtention de résultats et qu'elle circonscrit six domaines d'activité prioritaires thématiques et transversaux soutenus par des moyens de mise en œuvre divers pour renforcer les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement pendant la période 2010-2013,

Soulignant qu'il importe de mettre pleinement en œuvre la décision SS.VII/1 relative à la gouvernance internationale en matière d'environnement adoptée par le Conseil d'administration à sa septième session extraordinaire («*Décision de Cartagena*») et se félicitant du fait que la stratégie à moyen terme met particulièrement l'accent sur une amélioration sensible des capacités dont dispose le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour obtenir des résultats tangibles dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités⁶; sur le rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement comme principal organisme des Nations Unies dans le domaine de l'environnement; sur l'intention de veiller à ce que les actions du Programme des Nations Unies pour l'environnement reposent sur de solides fondements scientifiques; et sur une pleine mise en œuvre de la gestion axée les résultats,

Notant également les délais fixés par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans les Instructions publiées pour la préparation du cadre stratégique

⁶ Adoptée par le Conseil d'administration du PNUE dans sa décision 23/1 I.

2010-2011 par chaque Fonds, Programme ou Département du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies⁷,

Conscient qu'afin que la stratégie à moyen terme élaborée par le Directeur exécutif puisse être reliée de façon sensée au cadre stratégique et au programme de travail subséquent du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour 2010-2011, il est essentiel que le Conseil d'administration examine tout d'abord la Stratégie à moyen terme à sa dixième session extraordinaire,

Notant que le Directeur exécutif examinera les vues exprimées à la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration concernant la Stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 en formulant les programmes de travail et budgets pour 2010-2011 et 2012-2013, et intégrera pleinement les politiques approuvées par le Conseil d'administration dans les programmes de travail,

1. *Se félicite* de la Stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période 2010-2013 et autorise le Directeur exécutif à y recourir pour la formulation des cadres stratégiques, programmes de travail et budgets pour 2010-2011 et 2012-2013, et pour favoriser la coordination entre les divisions du Programme des Nations Unies pour l'environnement, sans préjudice des résultats des négociations menées par les gouvernements sur les programmes de travail et budgets;

2. *Note* que toute question budgétaire découlant de la Stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période 2010-2013 sera abordée dans le cadre des programmes de travail et budgets pour 2010-2011 et 2012-2013 qui seront approuvés par le Conseil d'administration à ses sessions respectives en se fondant sur les priorités établies et arrêtées par les États membres;

3. *Encourage* le Directeur exécutif à continuer de renforcer la gestion axée sur les résultats au sein du Programme des Nations Unies pour l'environnement et, en œuvrant dans le cadre du programme de travail approuvé pour la période 2008-2009, d'amorcer durant cette période la transition qui fera du Programme des Nations Unies pour l'environnement une organisation pleinement axée sur l'obtention de résultats;

4. *Prie* le Directeur exécutif de rendre régulièrement compte aux gouvernements de la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période 2010-2013 et de présenter au Conseil d'administration, à sa vingt-sixième session ordinaire en 2011, un rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie.

⁷ Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011, Instructions publiées par la Division de la planification des programmes et du budget de l'Organisation des Nations Unies le 11 octobre 2007. Ces instructions seront affichées sur le site <http://ppbd.un.org>.

SS.X/4. Décennie internationale de la lutte contre les changements climatiques

Le Conseil d'administration,

Demeurant profondément préoccupé par le fait que tous les pays, en particulier les pays en développement, et notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, sont confrontés à des risques plus nombreux du fait des incidences néfastes des changements climatiques, et soulignant la nécessité de répondre au besoin de s'adapter à ces effets,

Rappelant les dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui reconnaît notamment que le caractère mondial du défi posé par les changements climatiques requiert la coopération la plus large possible de tous les pays et leur participation à une réponse internationale efficace et appropriée, conformément à leurs responsabilités communes mais différenciées, et compte tenu de leurs moyens respectifs et de leurs conditions sociales et économiques,

Notant l'importance des conclusions scientifiques du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui contribuent utilement aux débats engagés dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la compréhension du phénomène de l'évolution du climat, y compris ses incidences et les risques qu'il comporte,

Déterminé à préserver l'esprit de solidarité et l'engagement international suscités par l'issue de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et troisième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenue à Bali (Indonésie) du 3 au 15 décembre 2007, y compris le Plan d'action de Bali (également connu sous le nom de « Feuille de route de Bali »),

Réaffirmant qu'il est résolu à appuyer les efforts qui sont faits en vue de prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, indissociables de ceux visant à réduire considérablement la perte de biodiversité, encourager la lutte contre la désertification, éliminer l'extrême pauvreté et la faim, promouvoir le développement durable et améliorer les conditions de vie des populations touchées ou vulnérables,

Invite le Conseil économique et social des Nations Unies à examiner la proposition tendant à proclamer les années 2010-2020 Décennie internationale de la lutte contre les changements climatiques, en ayant présent à l'esprit la résolution 61/185 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2006 relative à la proclamation d'années internationales, et à en informer l'Assemblée générale des Nations Unies avant sa soixante-troisième session.

SS.X/5. L'Avenir de l'environnement mondial : l'environnement au service du développement

Le Conseil d'administration,

Conformément à ses fonctions et responsabilités, énoncées dans la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1972, à savoir maintenir à l'étude l'état de l'environnement mondial de façon à veiller à ce que les nouveaux problèmes d'environnement de portée internationale soient hiérarchisés et fassent l'objet, de la part des gouvernements, d'un examen approprié et adéquat, et encourager les milieux scientifiques internationaux compétents et d'autres milieux professionnels à contribuer à l'acquisition, à l'évaluation et à l'échange de connaissances et d'informations sur l'environnement,

Rappelant ses décisions 22/1 sur l'alerte rapide, l'évaluation et le suivi, 23/6 sur la surveillance de l'état de l'environnement mondial, et 24/2 sur l'état de l'environnement mondial,

Se félicitant de l'établissement et de la publication, par le Directeur exécutif, du quatrième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial*, y compris le résumé pour les décideurs approuvé au niveau intergouvernemental et par les parties prenantes,

Accueillant avec satisfaction le concours des experts, des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des centres de collaboration, du secteur privé et de la société civile à l'établissement du quatrième rapport sur *L'Avenir de l'environnement mondial*, ainsi que la déclaration adoptée par les participants à la deuxième Consultation intergouvernementale et multipartite sur le quatrième rapport GEO, tenue en septembre 2007, approuvant le résumé pour les décideurs établi à partir de ce rapport,

1. *Déclare qu'il demeure gravement préoccupé* par les changements environnementaux sans précédent et à tous les niveaux dont il est fait état dans le rapport d'évaluation, y compris par les délais nécessaires à la nature et aux sociétés humaines pour s'adapter à ces changements, et par le risque que les systèmes biophysiques et sociaux atteignent des points de basculement au-delà desquels des évolutions brutales, de plus en plus rapides et potentiellement irréversibles pourraient se produire, ainsi que par les effets potentiellement négatifs de ces changements sur le bien-être et le développement économique et social des êtres humains, en particulier les pauvres et les groupes vulnérables de la société;

2. *Reconnaît* que la dégradation actuelle de l'environnement représente un défi majeur pour le bien-être de l'humanité et le développement durable, voire dans certains cas pour la paix et la sécurité, et que pour de nombreux problèmes les avantages d'une action rapide l'emportent sur les coûts, et offrent de surcroît au secteur privé, aux consommateurs et aux communautés locales l'occasion de renforcer la coopération aux niveaux national et international en vue de parvenir à un développement durable;

3. *Se félicite* des progrès faits à bien des égards pour s'attaquer aux problèmes exposés dans le rapport et encourage un plus grand partage des enseignements tirés et des meilleures pratiques ainsi que leur application plus fréquente;

4. *Souligne* que la transition vers un développement durable peut impliquer des choix difficiles entre les divers intérêts et préoccupations de la société, lesquels doivent être soutenus par des institutions bien gérées, efficacement administrées, novatrices et axées sur les résultats capables de créer les conditions nécessaires au changement, et que le Programme des Nations Unies pour l'environnement devrait promouvoir ces efforts et donner l'exemple;

5. *Encourage* les gouvernements, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organismes des Nations Unies, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile et le grand public à collaborer aux niveaux mondial, régional, national et local en vue d'instaurer un développement durable et à prendre à temps les mesures de prévention, d'atténuation et d'adaptation qui s'imposent pour faire face aux modifications sans précédent de l'environnement;

6. *Prie* le Directeur exécutif d'encourager et d'appuyer, dans la mesure du possible, dans le cadre du Plan stratégique de Bali, les efforts des organismes nationaux procédant à des évaluations des modifications de l'environnement et de leurs incidences sur le développement;

7. *Prie également* le Directeur exécutif, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre des préparatifs du quatrième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* et d'autres évaluations environnementales, ainsi que sur d'autres mesures prévues pour renforcer la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de présenter au Conseil d'administration à sa prochaine session, en consultation avec le Comité des représentants permanents :

a) Une vue d'ensemble des évaluations de l'environnement entreprises au niveau international, recensant les lacunes éventuelles et les doubles emplois, en étroite coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres entités des Nations Unies;

b) Un choix d'options pour l'élaboration éventuelle d'une évaluation globale des modifications de l'environnement et de ses incidences sur le développement qui soit à la fois crédible sur le plan scientifique et utile pour la formulation de politiques, accompagnée d'une analyse des coûts et d'une étude des avantages respectifs de chaque option.

Annexe II

Résumé fait par le Président des débats des ministres et des chefs de délégation à la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Le présent document est un résumé du dialogue interactif entre les ministres et les autres chefs de délégation participant à la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il rend compte des idées présentées et examinées plutôt que d'opinions consensuelles sur tous les points soulevés par les participants.

I. Organisation des consultations ministérielles

1. Les ministres et chefs de délégation de 138 États Membres de l'Organisation des Nations Unies participant à la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Monaco, du 20 au 22 février 2008, ont tenu des consultations ministérielles sur les thèmes « Mondialisation et environnement – mobiliser des ressources financières pour relever le défi climatique » et « Gouvernance internationale de l'environnement et réforme de l'ONU ».
2. Les consultations se sont déroulées sous la direction du Président du Conseil/Forum, M. Roberto Dobles (Costa Rica), avec le concours des ministres et des chefs de délégation des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Burkina Faso, Danemark, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gambie, Maurice, Mexique, Monaco, Mozambique, Pays-Bas, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse.
3. Pour faciliter le dialogue interactif, le Conseil/Forum a tenu les consultations ministérielles sous la forme d'exposés en plénière et de discussions suivis de tables rondes restreintes. Aussi bien lors des discussions en plénière que des tables rondes, le Président du Conseil/Forum a également bénéficié du concours d'un certain nombre de personnalités influentes du secteur privé, de représentants des organismes des Nations Unies, des personnalités représentatives des autorités locales et des organisations de la société civile.
4. Les participants aux consultations ont examiné plusieurs actions possibles que les gouvernements, le PNUE et la communauté internationale pourraient entreprendre. Les idées présentées ci-dessous reflètent la diversité des vues exprimées lors des débats. Leur inclusion ne signifie pas qu'elles n'ont pas été controversées ou que chaque idée a été pleinement examinée par chaque gouvernement, mais elles sont plutôt un creuset d'idées où les gouvernements, le PNUE et la communauté internationale pourront puiser pour les explorer plus avant.
5. Le présent document est publié sans avoir été revu par les services d'édition.

II. Résumé des débats ministériels sur le thème I : « Mondialisation et environnement – mobiliser des ressources financières pour relever le défi climatique »

6. Le dialogue interactif sur le thème « Mondialisation et environnement – mobiliser des ressources financières pour relever le défi climatique » s'est déroulé dans le cadre de trois séances distinctes mais reliées entre elles, qui portaient chacune sur un thème spécifique, à savoir « Le rôle des politiques nationales dans la facilitation des investissements », « Les marchés financiers sont-ils prêts à mobiliser les investissements nécessaires? » et « La mobilisation des capitaux au niveau local ». Les exposés des experts et les débats qui ont eu lieu durant les deux premières séances plénières ont contribué à cadrer les discussions au sein des tables rondes. La dernière séance plénière a été organisée différemment : les exposés et les débats ont été suivis d'une synthèse des tables rondes, puis de nouveaux débats ont eu lieu. Dans le présent résumé, les principaux points soulevés lors de chacune des séances plénières sont présentés séparément et suivis d'un résumé général des discussions au sein des tables rondes.

7. Bien que les thèmes des séances plénières et des tables rondes soient bien spécifiques, nombre de points soulevés lors des exposés et des débats revêtaient un caractère global et étaient donc communs aux séances. C'est ainsi que :

a) Le changement climatique, la croissance économique et l'élimination de la pauvreté peuvent être compatibles s'ils sont appréhendés de manière globale;

b) Les capitaux pour financer les investissements sont globalement suffisants pour relever le défi posé par le changement climatique, mais, pour accroître les niveaux actuels des investissements, il importe de mettre en place un cadre international judicieux assorti de cibles clairement définies et d'une architecture financière qui irait de pair avec des politiques stables et à long terme et une structure institutionnelle au niveau national;

c) Le marché du carbone a montré qu'il peut contribuer à mobiliser de nouvelles ressources pour financer les mesures d'atténuation et le transfert de technologie, mais pour conserver l'élan acquis, il est essentiel que le prix du carbone soit suffisamment élevé et prévisible à long terme;

d) Le financement des activités en matière d'adaptation aux changements climatiques est toujours limité, alors même que de nombreux pays s'attèlent à identifier les domaines d'action prioritaires, mais pour relever le défi, il est absolument indispensable de rendre opérationnel le Fonds d'adaptation et de s'assurer que les fonds générés par le marché suscité par le Mécanisme pour un développement propre soient complétés par les apports substantiels des pays industrialisés.

8. La 1^{re} séance plénière, intitulée « Le rôle des politiques nationales dans la facilitation des investissements », a débuté par les remarques liminaires du Ministre indonésien de l'environnement, M. R. Witelo, et a comporté un exposé d'ensemble du Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), M. Yvo de Boer. Les débats ont été animés par M. James Cameron, Vice-Président de l'organisation Climate Change Capital. Les intervenants étaient M. Guangsheng Gao, Directeur général de la Commission chinoise pour le développement et la réforme; M. Sigmar Gabriel, Ministre

allemand de l'environnement; M. Erik Solheim, Ministre norvégien de l'environnement et du développement international; M^{me} Batilda Burian, Ministre d'état de la République-Unie de Tanzanie; et M. Juan Somavia, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail.

9. Les intervenants ont fait observer que, bien que les capitaux pour financer les investissements sur les technologies propres – celles qui étaient plus respectueuses de l'environnement – soient suffisants, l'efficacité des marchés dépendrait de l'orientation stratégique fournie par les gouvernements en matière d'institution d'une nouvelle architecture financière. Le sentiment général était qu'il fallait mettre aux oubliettes l'idée que « le gouvernement ou le secteur privé régleront les problèmes » pour reconnaître que c'était l'interaction savamment menée entre les politiques publiques, les marchés et les chefs d'entreprise qui favoriserait l'innovation et l'investissement sur les technologies propres. La nécessité d'une cohérence des politiques nationales et multilatérales et de l'élaboration des politiques a également été mise en relief.

10. Les intervenants ont relevé qu'il convenait de fixer le prix du carbone à un niveau suffisamment élevé et prévisible à long terme. Les marchés du carbone en expansion offraient les capitaux requis et devaient être développés mais ils ne pouvaient, à eux seuls, changer les choses. Les besoins globaux en investissements étaient importants – près de 200 à 210 milliards de dollars chaque année d'ici à 2030 selon les prévisions du secrétariat de la CCNUCC –, quoique modestes au regard du PIB dans le monde. L'Agence internationale de l'énergie et d'autres instances ont souligné qu'il fallait en tout état de cause opérer des investissements considérables dans les infrastructures énergétiques. Le problème était de s'assurer que ces investissements cadrent avec les objectifs en matière de réduction des émissions de carbone. Les intervenants ont aussi mis en avant les effets bénéfiques de la croissance verte sur l'environnement et le développement socioéconomique.

11. S'agissant de la Feuille de route de Bali, on a fait valoir qu'il y avait un lien entre les engagements qu'avaient pris les pays développés en ce qui concerne le transfert de technologie, le financement et le renforcement des capacités et l'action des pays en développement. Ces derniers n'avaient plus besoin d'être convaincus des bienfaits de la croissance verte, mais ils requéraient une assistance financière et technique pour opérer la transition vers des économies à plus faible consommation de carbone. Les intervenants ont également partagé leurs expériences et perceptions sur les différentes approches nationales, qui allaient de la vente aux enchères des crédits des émissions de carbone et l'utilisation des fonds ainsi générés pour stimuler l'investissement sur les technologies énergétiques plus propres au partage des risques pris par les gouvernements et à l'appui au développement de technologies.

12. La séance intitulée « Les marchés financiers sont-ils prêts à mobiliser les investissements nécessaires? » a été animée par M. Bert Koenders, Ministre néerlandais de la coopération pour le développement. Des remarques d'ouverture ont été prononcées par M^{me} Monique Barbut, Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial, et M. Michael Liebreich, Directeur du Fonds pour les énergies nouvelles. Les experts ont notamment inclus M. Andreas Carlgren, Ministre suédois de l'environnement; M. Neil Eckert, Directeur général de l'organisation Climate exchange PLC; M. Robert Tacon, Chef du Département de la gestion des risques de la Standard Chartered Bank et Président de l'Initiative

financière du PNUÉ; M. Olav Kjørven, Directeur du Bureau pour les politiques de développement au Programme des Nations Unies pour le développement; et M^{me} Kristalina Georgieva, Directrice du développement durable et Vice-Présidente de la Banque mondiale.

13. Dans leurs allocutions et au cours du débat qui a suivi, les intervenants et les présentateurs sont quelque peu revenus aux thèmes de la séance précédente, à savoir que la protection du climat, la croissance économique et l'élimination de la pauvreté étaient compatibles, que les capitaux pour financer les investissements étaient suffisants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce au recours aux nouvelles technologies et que la difficulté pour les gouvernements était d'adopter des politiques qui accordent les intérêts publics concernant les changements climatiques avec les motivations du secteur privé, favorisant ainsi le fonctionnement des marchés.

14. Un exposé sur les tendances en matière d'investissements dans le secteur des énergies renouvelables a fait apparaître que les marchés financiers étaient prêts à investir dans les mesures d'atténuation des changements climatiques si l'environnement favorable était instauré. Les acteurs du secteur privé qui ont pris la parole ont clairement indiqué que le secteur des énergies renouvelables n'était plus marginal et qu'il était considéré par les milieux financiers comme un secteur primaire. La forte croissance qui continuait de caractériser ce secteur était le résultat de l'innovation de nouveaux produits financiers et favorisait tout à la fois cette innovation. Le groupe de discussion a souligné que ces informations, qui étaient importantes, permettaient d'avoir un nouveau regard sur les changements fondamentaux qui intervenaient dans le secteur. Un aspect problématique toutefois était l'absence d'activités observée dans les pays en développement plus pauvres, en particulier ceux d'Afrique. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il incombait aux gouvernements de préserver les intérêts des personnes très pauvres et de ceux qui subissaient les contrecoûts de la restructuration industrielle occasionnée par le passage à des sources d'énergie faibles en carbone. Il a été fait remarquer que les ressources financières générées dans le cadre des mécanismes de financement actuels étaient insuffisantes pour relever le défi posé par l'adaptation au changement climatique.

15. Les intervenants ont de nouveau insisté sur le fait que les capitaux tirés du marché du carbone devaient être consacrés aux technologies propres et réorientés vers ces dernières, et indiqué qu'il était essentiel que le prix du carbone soit suffisamment élevé et prévisible. Les pays en développement ne pouvaient notamment pas payer les coûts plus élevés liés à l'accès à la technologie et présentaient souvent plus de risques selon un investisseur; il fallait donc que les institutions du secteur public endossent une partie de ces risques. Un intervenant ayant pris la parole a suggéré que d'autres secteurs émetteurs de gaz à effet de serre et les secteurs de la foresterie et de l'agriculture soient englobés aussi rapidement que possible sur les marchés, même si l'on n'en maîtrisait pas pleinement tous les aspects.

16. Un orateur a noté que même si l'on pouvait dire à juste titre que les gouvernements devaient mettre en place des cadres politiques judicieux, il fallait que les établissements financiers du secteur privé jouent un rôle de dynamisation et prennent les devants, même lorsque des incertitudes planaient. Il allait sans dire que

les investissements qui étaient opérés actuellement sans penser que l'avenir du carbone était limité, se révéleraient irréflectés.

17. La dernière séance plénière sur le thème « Mobiliser des capitaux au niveau local » a débuté par les remarques liminaires du Gouverneur de Bangkok, M. Apirak Kosayodhin. Le Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner, a ensuite animé une discussion faisant intervenir M. Fernando Ibanez, Directeur général de Saguapac (Bolivie); M. Andrew Etwire, Directeur général de Power World Limited (Ghana); M^{me} Barbara James, Directrice générale de Henshaw Capital Partners (Nigeria); et M. Harish Hande, Directeur général de Selco India.

18. Pour les acteurs locaux, une plus grande sensibilisation des différents groupes au changement climatique, la nécessité de repenser les modes de fonctionnement et les approches et les possibilités qui y étaient liées s'avéraient essentiels. Cela englobait notamment des groupes aussi divers que les citoyens, les banques locales, les chefs d'entreprise, les spécialistes du capital-risque et les gestionnaires des fonds de pension. L'amélioration des capacités des différents groupes professionnels de concevoir de nouvelles approches pour financer les investissements sur des énergies plus propres allait de pair avec une plus grande sensibilisation.

19. Les intervenants ont aussi souligné combien il importait d'offrir des types de financement appropriés, qui permettent notamment aux pauvres de pouvoir payer pour les énergies plus propres. Il fallait mettre à la portée des populations des financements appropriés allant de pair avec la technologie adéquate, en répondant à leurs besoins de financement spécifiques. Cela pourrait supposer d'utiliser les fonds publics pour combler les déficits financiers et, partant, stimuler les investissements et les emprunts locaux. Il était crucial en pareil cas de mener des consultations avec les groupes locaux pour s'assurer que les solutions offertes convenaient bien au groupe ciblé.

20. On a préconisé des approches fondées sur le concept « d'une infrastructure holistique », le recours à des politiques publiques combinant tout à la fois la sensibilisation, la formation et le renforcement des capacités, ainsi que l'investissement. L'approche en matière d'autosuffisance agricole adoptée par l'Inde a été citée comme exemple du type de transformation requis pour le passage à une économie plus faible en carbone.

21. Les discussions au sein de tables rondes ont été étayées par les modérateurs et comportaient parfois de brefs exposés. On a admis qu'il y avait eu une évolution positive caractérisée par la hausse des investissements allant aux technologies énergétiques propres et l'expansion rapide du marché du carbone. Pour continuer sur cette lancée, les gouvernements devaient mettre en place les conditions favorisant l'accroissement des investissements du secteur privé, tant au niveau national qu'à l'extérieur, dans les technologies, infrastructures et services à plus faible consommation de carbone. Cela ne saurait se faire sans des politiques stables et à long terme et des cadres réglementaires assortis de mécanismes de financement publics pour optimiser les capitaux privés à tous les stades de la mise au point des technologies. Ces politiques allaient des réglementations touchant aux énergies renouvelables aux mesures d'accompagnement telles que les codes de construction, les achats publics verts, la promotion des transports écologiquement rationnels et la sensibilisation du public et le renforcement des capacités.

22. Le PNUE et d'autres organismes des Nations Unies pourraient jouer un rôle clef pour aider les pays en développement à mettre en place ces cadres directeurs et institutionnels et à renforcer leurs capacités d'accéder au financement. Il fallait prendre en compte des groupes comme la société civile et les autorités locales dans l'élaboration des politiques. Un cadre international robuste assorti de cibles clairement définies et d'une architecture financière, pour promouvoir notamment l'investissement dans les pays en développement, était préconisé.

23. Il était nécessaire que les mécanismes de financement comportent des mesures qui incitent à l'adoption de solutions respectueuses du climat et freinent le recours aux systèmes à forte consommation de carbone (en instituant des prix élevés). Un intervenant a noté que les engagements importants pris dans le cadre du Protocole de Kyoto pouvaient favoriser le développement du marché du carbone qui, à l'évidence, offrait des possibilités énormes de mobiliser des ressources pour financer les mesures d'atténuation. À ce jour toutefois, il avait principalement bénéficié aux pays industrialisés et à un petit nombre de pays en développement. Il fallait non seulement développer le marché du carbone et en assouplir le fonctionnement, mais affiner le Mécanisme pour un développement propre pour assurer une répartition régionale plus équitable. L'on devait concevoir des modèles permettant de mobiliser les types de financements appropriés pour les petites et moyennes entreprises et favoriser l'émergence de marchés des capitaux. De nouvelles méthodes de financement, axées pour la plupart sur la mobilisation de capitaux au niveau local, s'imposaient pour les utilisateurs finals. Les mécanismes du marché devaient englober des mesures d'incitation pour empêcher la déforestation et promouvoir la conservation des forêts ainsi que l'agriculture organique.

24. On a suggéré que les partenariats public-privé, notamment l'établissement de fonds nationaux pour le climat avec la participation du secteur privé, étaient un important moyen d'action. Il fallait explorer d'autres nouvelles sources de financement telles que la vente aux enchères des crédits des émissions de carbone et l'application d'une taxe, du type de celle prévue par le Mécanisme pour un développement propre, à d'autres mécanismes institués par le Protocole de Kyoto. Des instruments semblables à ceux utilisés dans le cadre du Protocole de Montréal ont été proposés. D'autres intervenants ont souligné le rôle important des régimes de propriété intellectuelle dans la promotion du transfert de technologie.

25. S'agissant de l'adaptation, le bilan que l'on pouvait dresser du Fonds d'adaptation était limité, de nombreux pays étant toujours en train d'évaluer leurs vulnérabilités au niveau national et d'identifier les actions prioritaires. Il a été convenu qu'il fallait d'urgence rendre le Fonds d'adaptation opérationnel. Des intervenants ont relevé que les fonds tirés du Mécanisme pour un développement propre constituaient certes une base de départ pour alimenter le Fonds, mais pour relever le défi, il était impératif que les pays industrialisés dégagent des fonds supplémentaires.

26. Les consultations ministérielles sur la mobilisation des ressources financières pour relever le défi climatique étaient la première occasion importante qui s'offrait, après la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Bali, d'examiner les questions liées au financement et au transfert de technologie; elles ont suscité un fourmillement d'idées, points de vue, expériences et observations. L'on n'a pas

cherché à tirer des conclusions pour la fixation des priorités des différents acteurs, qu'il s'agisse des gouvernements, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des organisations intergouvernementales, ou à déterminer les actions spécifiques que chacun pourrait ou devrait entreprendre. Le but était plutôt de fournir un cadre de discussion et d'en apprendre davantage sur les marchés financiers et leur rôle dans la lutte contre le changement climatique. Les ministres et autres chefs de délégation en sont sortis plus éduqués et ont pu explorer toutes les possibilités qui s'offraient pour élaborer des politiques permettant de favoriser la mobilisation des financements nécessaires.

27. Les consultations ont également fourni une excellente base pour continuer à réfléchir de manière novatrice sur ce qu'il convenait de faire pour accroître les investissements sur les technologies et pratiques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, aussi bien les nouvelles approches que celles fondées sur l'élargissement ou l'extension des modèles avérés. Les consultations se sont déroulées dans un climat optimiste : il restait beaucoup à faire, mais l'on avait déjà considérablement avancé et les perspectives étaient immenses.

III. Résumé des consultations ministérielles sur le thème II : « Gouvernance internationale de l'environnement et réforme de l'ONU »

28. Les ministres ont tenu un dialogue interactif qui leur a donné l'occasion de faire le point de l'application de la décision SS.VII/1 sur la gouvernance internationale en matière d'environnement, par laquelle le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement avait adopté la « Décision de Cartagena », ainsi que des évolutions récentes présentant un intérêt pour le PNUE dans le contexte plus large de la réforme de l'ONU, et d'apporter une contribution aux débats en cours et prévus prochainement au sein de l'Assemblée générale.

29. Les participants aux consultations ministérielles ont entendu un exposé général sur l'état d'avancement des consultations officielles menées sur les activités en matière d'environnement au sein de l'ONU par M. Claude Heller Rouassant (Mexique) et M. Peter Maurer (Suisse), qui en étaient les Coprésidents. Le Vice-Ministre brésilien de l'environnement, M. João Paulo Capobianco, a fait un exposé général sur les résultats de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement : les défis pour la gouvernance internationale de l'environnement, qui s'était tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en septembre 2007.

30. Une discussion animée par M. Marthinus van Schalkwyk, Ministre sud-africain de l'environnement et du tourisme, qui faisait intervenir M. Francisco Santos, Vice-Président de la Colombie; M^{me} Claudia McMurray, Secrétaire d'état adjointe des États-Unis d'Amérique; M. James Leape, Directeur général du Fonds mondial pour la nature (WWF); et M. Mark Halle, Directeur du commerce et des investissements de l'Institut international pour le développement durable, a mis davantage l'accent sur les questions à l'examen. Le dialogue interactif a également comporté un débat en plénière, durant lequel le grand nombre d'interventions enrichissantes des participants a reflété l'intérêt majeur porté à cette question. Les participants se sont penchés sur les diverses actions possibles pour examen par les gouvernements, le PNUE et la communauté internationale.

31. Pour renverser la tendance actuelle vers la dégradation de l'environnement mondial, il serait nécessaire de renforcer la gouvernance de l'environnement à tous les niveaux, ce qui à son tour exigerait une plus grande cohérence et efficacité des institutions et processus internationaux et un resserrement de leur coopération pour relever les défis écologiques majeurs qui se posent ou se font jour à l'échelon planétaire. Les ministres de l'environnement du monde entier avaient exprimé leur préoccupation commune sur ce point lorsqu'ils se sont réunis à Malmö (Suède) à l'occasion de la première session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement en mai 2000. Cette session avait donné lieu à une série de débats intergouvernementaux sur la gouvernance internationale de l'environnement en 2001 et à l'adoption de la décision SS.VII/1 sur la question par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement lors de sa septième session extraordinaire, qui s'était tenue à Cartagena (Colombie) en février 2002. Dans cette décision, le Conseil/Forum soulignait la nécessité de tirer le meilleur parti possible des structures qui existaient et notaient le caractère évolutif du renforcement de la gouvernance internationale en matière d'environnement. La Décision de Cartagena était toujours considérée comme la principale solution à adopter.

32. Le Document final du Sommet mondial de 2005⁸, qui énonçait le programme d'action mondial convenu par les dirigeants du monde entier, abordait, entre autres, la gouvernance internationale de l'environnement, en particulier dans le contexte de la réforme de l'ONU. Au paragraphe 169 de ce document, les gouvernements ont convenu d'explorer la possibilité d'établir un cadre institutionnel plus cohérent, et plus intégré, pour la réalisation des activités environnementales au sein du système des Nations Unies, ce qui permettrait de mieux s'attaquer aux domaines de préoccupation clef, en améliorant notamment la coordination; en améliorant la fourniture des avis et orientations en matière de politiques; en renforçant les connaissances scientifiques, l'évaluation et la coopération; en assurant un meilleur respect des traités en tenant dûment compte de leur autonomie juridique; et en prenant mieux en compte les activités environnementales dans le cadre plus large du développement durable au niveau opérationnel, notamment par le biais du renforcement des capacités.

33. Comme suite au paragraphe 169 du Document final, l'Assemblée générale a engagé en 2006 un processus consultatif informel sur le cadre institutionnel dans lequel inscrire les activités menées en matière d'environnement au sein de l'ONU, qui s'est poursuivi en 2007. Les coprésidents du processus consultatif informel ont publié, le 14 juin 2007, un document conceptuel qui soulignait la nécessité de renforcer la coordination; d'améliorer la fourniture d'avis et d'orientations en matière de politiques; de renforcer les connaissances scientifiques, l'évaluation et la coopération; d'assurer un meilleur respect des traités et de leur autonomie juridique; et de mieux intégrer les activités environnementales dans le cadre plus large du développement durable au niveau opérationnel, notamment par le biais du renforcement des capacités.

34. Le processus consultatif informel mené au sein de l'Assemblée générale a débouché sur l'établissement, par les coprésidents, d'un résumé, qui a servi de base à la poursuite des consultations amorcées en janvier 2007. Des efforts étaient actuellement faits pour examiner la nécessité et les modalités d'une résolution qui

⁸ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 2005

pourrait être prise par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la gouvernance internationale de l'environnement. Cette résolution pourrait viser les entités du système de la gouvernance internationale de l'environnement, dont le PNUE, prévoir la tenue d'examen périodiques et fixer le cadre des discussions futures. Elle pourrait mettre l'accent sur les approches pragmatiques qui avaient reçu une attention lors des consultations, notamment le rôle de la science, la coordination thématique au sein du système des Nations Unies et la coopération entre les accords multilatéraux sur l'environnement en respectant leur autonomie juridique. L'option consistant à solliciter régulièrement l'appui financier du système de la gouvernance internationale sur l'environnement pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, y compris pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, pourrait aussi recevoir une attention.

35. Les participants ont accueilli avec satisfaction les travaux des coprésidents de la consultation informelle. Ils ont relevé que, bien qu'il y ait des divergences d'opinions sur les éléments du document conceptuel, il n'en était pas moins très important et utile. Ils ont aussi souligné la contribution importante du PNUE, notamment du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, aux discussions en cours. Certains participants ont préconisé un plus grand renforcement du rôle et des fonctions du Conseil/Forum.

36. Plusieurs participants ont dit que l'urgence et l'ampleur des problèmes environnementaux risquaient de supplanter les moyens dont disposaient les institutions actuelles. Il a également été dit que la structure actuelle de la gouvernance internationale présentait à plusieurs titres des avantages : elle était décentralisée, spécialisée et relativement souple. Il lui fallait être plus efficace et opérante. On a aussi observé que le PNUE avait accompli d'importants progrès attestés notamment par l'élaboration de sa stratégie à moyen terme. Les participants ont salué le rôle du PNUE dans le Groupe des Nations Unies pour le développement, la coopération qu'il avait instituée avec le Programme des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'initiative environnement et pauvreté et sa participation en tant qu'organisme non résident au sein des programmes pilotes « Une seule ONU ».

37. Les participants à la consultation ont dit que la gouvernance internationale de l'environnement et la réforme de l'ONU étaient évolutifs et ont fait part de leur intérêt à continuer de contribuer aux discussions. Les représentants des gouvernements et de la société civile ont fait observer que la hausse des investissements consacrés à l'environnement, s'agissant notamment des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, donnait une nouvelle dimension à la gouvernance internationale de l'environnement et aux politiques nationales visant à la protection de l'environnement. Plusieurs ont dit qu'il fallait mettre en œuvre un cadre approprié régissant ces investissements pour favoriser la réalisation des objectifs fixés en matière de développement durable.

38. La réforme actuelle de l'ONU donnait l'occasion de renforcer les activités environnementales au sein du système. C'est dans un tel contexte qu'il fallait envisager les options visant à renforcer, réformer ou moderniser le PNUE. De nombreux délégués ont souligné la nécessité de maintenir le siège du PNUE à Nairobi (Kenya). Le regain d'attention politique accordée à l'environnement avait conforté le processus de réforme et, de plus en plus, on reconnaissait que la viabilité environnementale ne pouvait être dissociée du développement durable et de la

croissance économique. L'intégration de l'environnement dans d'autres secteurs, renforçant ainsi le rôle des ministères de l'environnement, permettrait de faire en sorte que l'on prenne en compte la dimension environnementale. On a souligné que les problèmes environnementaux devaient être intégrés dans les plans de développement et les stratégies économiques. Il conviendrait, dans le cadre de la mise en œuvre, d'encourager les nouveaux partenariats entre le PNUE et le PNUD, l'Organisation internationale du Travail et d'autres organismes du système des Nations Unies. Plusieurs participants ont déclaré qu'il était nécessaire de renforcer davantage le rôle du Groupe de la gestion de l'environnement.

39. Les participants à la consultation ont déclaré que la Stratégie à moyen terme du PNUE pour 2010-2013 constituait un important jalon dans le renforcement de l'appui programmatique du PNUE aux efforts visant à renforcer la gouvernance internationale de l'environnement ancrée dans la Décision de Cartagena⁹. De nombreuses délégations ont demandé que l'on renforce davantage la base financière du PNUE, en particulier pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali. Le rôle du PNUE dans le renforcement de la base scientifique de l'ONU et de ses États Membres, en particulier les pays en développement, a été souligné, et certains participants ont estimé que l'examen en cours de la Veille écologique : vision 2020, pourrait y contribuer.

40. On s'est déclaré en faveur d'un pilier de l'environnement de l'ONU réformé ainsi que de l'augmentation de ses ressources financières. Les défis écologiques complexes, croissants et étroitement liés requéraient urgemment des réponses coordonnées, y compris dans des secteurs d'action autres que l'environnement. Diverses mesures ont été examinées, notamment une meilleure coordination entre les institutions œuvrant dans le domaine de l'environnement et une plus grande coopération avec les organismes multilatéraux ayant des mandats économiques et en matière de développement. Certains délégués ont mis en exergue les travaux en cours du Groupe de travail conjoint spécial chargé de renforcer la coopération et la coordination entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, qui en constituaient un exemple notable.

41. La question du renforcement du PNUE, ou de son élévation au rang d'institution spécialisée en le dotant du mandat lui permettant de promouvoir une meilleure coordination, a été examinée, tout comme la création éventuelle d'une nouvelle organisation des Nations Unies pour l'environnement. L'idée de créer une organisation de tutelle pour l'environnement, qui traiterait également du développement durable et engloberait le PNUE, le Fonds pour l'environnement mondial et les accords multilatéraux sur l'environnement, a aussi été émise. Un participant a indiqué que le processus de réformes ne devrait pas conduire à l'établissement de nouveaux accords juridiquement contraignants. Nombre de participants ont souligné la nécessité d'adopter une approche concertée à l'égard de la gouvernance internationale de l'environnement. Les ministres et chefs de délégation se sont engagés à poursuivre le dialogue sur la manière de faire évoluer la gouvernance internationale de l'environnement.

⁹ On entend par Décision de Cartagena les recommandations formulées par le Groupe intergouvernemental à composition non limitée de ministres ou de représentants de ministres sur la gouvernance internationale en matière d'environnement. Le rapport sur les travaux du Groupe, dans lequel figurent ces recommandations, a été adopté par le Conseil d'administration dans sa décision SS.VII/1 du 15 février 2002 et figure dans l'annexe à cette décision.

42. La nécessité d'associer les ministres des affaires étrangères et autres intéressés dans le débat a été soulignée, en faisant spécifiquement mention de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement tenue au Brésil. Pour aller de l'avant, on a proposé de définir d'abord le rôle avant de déterminer la forme, et la première priorité était de clarifier les objectifs de la communauté internationale.

43. De nombreux participants ont souligné la nécessité d'une convergence. On a largement convenu qu'il fallait renforcer davantage le PNUE, en renforçant notamment sa présence régionale, sa base financière et son aptitude à mettre en œuvre le Plan stratégique de Bali, tout en envisageant aussi d'autres options plus ambitieuses permettant de renforcer la gouvernance internationale de l'environnement en menant un dialogue transparent. À cet égard, plusieurs participants ont dit que la terminologie et les domaines de convergence devaient être plus circonscrits. La plupart des participants ont souligné qu'il fallait continuer à prendre d'urgence des mesures pour renforcer davantage le PNUE.

